

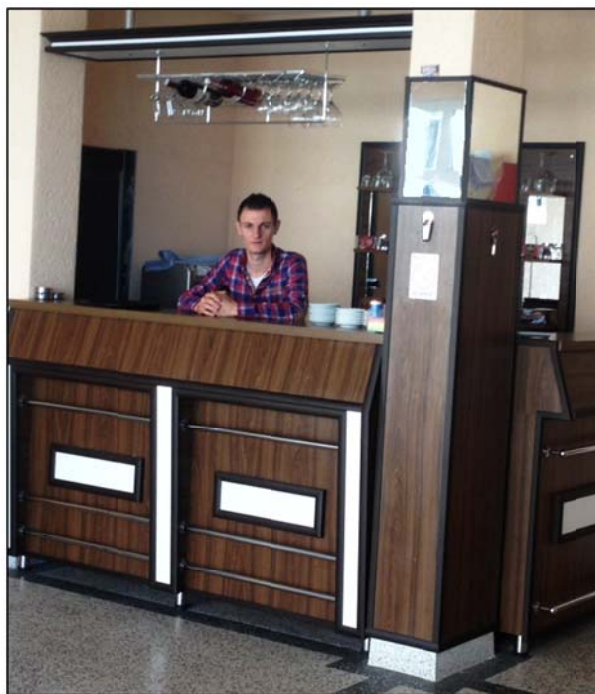


Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Kosovo¹, district de Gjakovë/Đakovica

En été 2012, après plusieurs années passées hors du Kosovo, M. K. a décidé de rentrer volontairement dans son pays d'origine. Il a participé au Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration financé par le Secrétariat d'Etat suisse aux migrations (SEM) et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). En participant à ce programme, M. K. a bénéficié d'une aide à la réintégration et de conseils afin de développer une activité professionnelle.



Peu après son retour au Kosovo, M. K. a contacté l'OIM Pristina et a présenté aux collaborateurs de l'OIM son projet : l'ouverture d'un café. Pour M. K. la première étape a été de trouver un local adapté. Après quelques semaines de recherche, il a trouvé le lieu idéal pour débiter son activité. Il a ensuite contacté divers fournisseurs pour s'enquérir des coûts des produits et de l'aménagement de son café. Lorsqu'il a présenté tous les documents et autorisations requises, l'OIM a effectué les paiements nécessaires directement aux fournisseurs.

Quelques semaines plus tard, M. K. a ouvert son café. La nouvelle a rapidement fait le tour de la ville et les habitants sont venus nombreux pour découvrir son café. M. K. aime

beaucoup son nouveau travail et son café fonctionne si bien qu'il a engagé deux personnes pour le soutenir. Son succès lui assure un revenu croissant qu'il projette de réinvestir partiellement dans l'agrandissement de son projet.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

¹ La dénomination Kosovo fait référence à la Résolution 1244/1999 du Conseil de Sécurité de l'ONU.